

Commune déléguée de	

FORMULAIRE DEMANDE DE BRANCHEMENT DANS LE **RESEAU** D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Tous les éléments demandés sont obligatoires pour assurer le traitement de votre demande

Merci de coche	r toutes les cases correspondant à votre situation
☐ Création Branchement neuf : ☐ Modification d'un branchement exista	Si oui, précisez : Eaux Usées Eaux Pluviales Int Si oui, précisez : Eaux Usées Eaux Pluviales
Demande reçue le :	enregistrée sous le n°
Ce document est à adresser dès l'obten	tion de l'autorisation de construire.
Demande à adresser à :	
Beaup	Mauges Communauté Pôle Grand Cycle de l'Eau ue Robert Schuman - La Loge – CS 60111 oréau - 49602 Beaupréau-en-Mauges Cédex nail : contactsea@maugescommunaute.fr
Je soussigné	
Demeurant (Adresse complète du domicile habituel)	
Adresse mail	
Téléphone	
Agissant en qualité de	PROPRIÉTAIRE (ou autre à préciser)
DEMANDE :	
Pour l'immeuble sis (Adresse complète)	
Nom du lotissement (s'il y a lieu) et n° du lot	
Référence cadastrale	
☐ maison individuelle ☐ immeuble of bureaux ☐ commerce ☐ bâtiment public	collectif groupement d'habitations usine, atelier exploitation agricole
Renseignements concernant le racc	ordement :
Date d'achèvement de l'immeuble : N° du permis de construire :	
	usées domestiques
Et dans le cas concernant les industriels,	pluviales locaux commerciaux,: eaux assimilées domestiques eaux usées non domestiques
Présence d'un Puits :	☐ non si oui préciser l'usage : ☐ domestique ☐ jardin ☐ non
Nombre de logements :	Surface hâtie · m²

Si votre demande concerne un branchement d'Eaux Pluviales :
Indiquer la surface imperméabilisée de la parcelle :m²
• Avez-vous un ouvrage de gestion des eaux pluviales oui non
■ Si oui, préciser : ☐ Noue ☐ Puits d'infiltration ☐ Massif drainant ☐ Autre :
Indiquer la nature et les dimensions de l'ouvrage envisagé :
Les travally, en terrain privé corent réalisés par «
Les travaux, en terrain privé, seront réalisés par : Moi-même
L'entreprise (nom et adresse) pour mon compte
Je m'engage à :
- Me conformer en tous points, au règlement du service d'assainissement collectif de la collectivité, disponible
sur le site Mauges Communauté (Des services – Gestion de l'Eau – Eau potable et Assainissement –
Assainissement Collectif)
- Prévenir le service assainissement dès l'achèvement des travaux en partie privée, en renvoyant la
déclaration de branchement ci-jointe, ou accessible sur le lien indiqué ci-dessus, - Autoriser l'accès de ma propriété aux agents du service d'assainissement collectif et à accorder toutes les
facilités pour contrôler la bonne exécution des travaux de branchement,
- Payer à l'ordre du Trésor Public à réception de l'avis des sommes à payer :
 Le montant des travaux du ou des branchement(s) selon le devis signé,
 La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), pour tout nouveau
déversement d'eaux usées, d'un montant défini annuellement par délibération du conseil
communautaire (paiement du tarif en vigueur à la date de l'autorisation d'urbanisme de votre projet).
projecy.
Je déclare avoir pris connaissance des modalités suivantes figurant dans le règlement de service :
Mauges Communauté fixe le nombre de branchements à installer par propriété à raccorder, le tracé, le diamètre,
la pente de la canalisation ainsi que l'emplacement du regard de branchement ou d'autres dispositifs de
prétraitement, au vu de la demande de branchement.
Le raccordement au réseau public est assuré exclusivement par Mauges Communauté ou une entreprise qu'elle mandate.
Les boites de branchements d'eaux usées, et le cas échéant d'eaux pluviales, matérialisent la limite partie privée/
public. Elles sont fournies et posées par Mauges Communauté.
Les positionnements sont convenus avec le Service Exploitation du Pôle Grand Cycle de l'Eau, au regard des
contraintes techniques, si possible en domaine public au plus près des limites de la propriété.
Les travaux sur le domaine privé sont réalisés par le propriétaire à ses frais et par l'entreprise de son choix.
Le branchement eaux usées dans sa totalité doit être étanche et tout raccordement pénétrant sur le collecteur
principal est interdit,
Les eaux usées et les eaux pluviales doivent être totalement séparées en domaine privé.
Fait à Signature :

Documents à fournir :

- Plan de situation de l'immeuble au 1/1000 ou au 1/500,
- Plan de masse au 1/200 de l'implantation de la construction et des limites de propriété,
- Plan précisant l'emplacement souhaité du/des tabouret (s).
- Indication des cotes de niveaux des planchers de l'immeuble à raccorder et du terrain extérieur,
- Toutes pièces justificatives utiles telles que actes notariés, servitudes, droit de passage...,
- Caractéristiques des rejets, nature de l'activité pour des immeubles industriels, commerciaux ou artisanaux.